

Ségolène Royal renforce l'arsenal contre l'usage des produits phytos

© 14/02/2017 |  Terre-net Média

Lancement d'une campagne d'informations, expérimentation avec des coopératives, textes sur les néonicotinoïdes, le bisphénol A et l'épandage : Ségolène Royal, ministre de l'environnement, a présenté mardi plusieurs mesures visant à réduire l'usage des pesticides.



Le décret concernant l'interdiction des principales substances néonicotinoïdes au 1er septembre est mis en consultation a annoncé Ségolène Royal. (©Terre-net Média)

« **E**n appui des dispositions contenues dans la loi sur la transition énergétique et la loi sur la biodiversité, nous lançons aujourd'hui une campagne nationale d'information intitulée "**Zéro pesticide** : c'est mille fois mieux pour ma santé et pour notre planète" », a annoncé Ségolène Royal lors d'une présentation au ministère.

Un « guide des solutions » a été édité pour les communes qui, depuis le 1er janvier 2017, sont censées ne plus utiliser de produits chimiques pour l'entretien de leurs espaces verts et de leur voirie, tout comme l'Etat et les établissements publics. Des centaines de collectivités avaient anticipé la contrainte. Peu à peu les services de gestion des espaces verts des collectivités changent leurs pratiques. Depuis le début de l'année, il a aussi été mis fin à la vente de ces produits en libre service aux particuliers, comme le Roundup.

« En 2015, la consommation des particuliers a enregistré une baisse de 14 % et celle des agriculteurs de 2,5 % », a rappelé la ministre. Elle souhaite « une accélération de la prise de conscience » des **impacts négatifs des produits phytosanitaires** sur les écosystèmes et la santé.

Décret pour interdire les néonicotinoïdes

90 % des pesticides étant utilisés dans l'agriculture, des progrès dans ce secteur sont absolument nécessaires. Ces dernières années, ils n'ont pas été au rendez-vous, malgré les plans Ecophyto. 2015 a toutefois vu une baisse des traitements chimiques de 2,7 %, qui doit se poursuivre pour atteindre l'objectif d'une réduction de 50 % d'ici 2025 par rapport à 2008.

Ségolène Royal a annoncé mardi une expérimentation avec quatre coopératives, avec des conseillers indépendants des fabricants de pesticides pour conseiller les agriculteurs. Une initiative saluée par la Fondation Hulot, pour laquelle la séparation de la vente et du conseil constituent un « levier essentiel de **la réduction de l'usage des pesticides** ».

La ministre a aussi annoncé la mise en consultation ce mardi du décret sur **l'interdiction des néonicotinoïdes**, nocifs pour les abelles, à partir du 1er septembre 2018. Les dérogations, possibles jusqu'en 2020, seront octroyées au cas par cas, « pour une culture spécifique et lorsqu'il n'y aura vraiment aucune alternative à court terme », a précisé à l'AFP Marc Mortueux, directeur général de la prévention des risques.

Concernant les épandages, Ségolène Royal a assuré que le prochain arrêté comprendrait une distance minimale à respecter avec les riverains, à la grande satisfaction des ONG.

Deux nouveaux arrêtés sont en préparation : l'un sur l'interdiction du Bisphénol A dans les jouets et l'autre sur l'obligation de mentionner la présence de nanoparticules dans les produits de consommation. Comme pour le Bisphénol A dans les contenants alimentaires, la France devance l'Europe et espère rallier d'autres pays. Pour la définition des perturbateurs endocriniens, attendue depuis fin 2013 et objet d'un bras de fer l'an dernier à la Commission européenne, une nouvelle réunion est prévue dès le 28 février.